



# AVIS AUX NAVIGATEURS

ET AUX USAGERS DU CANAL DU MIGNON

N° 2022-24

Du 10/08/2022

---

## AVIS AUX NAVIGATEURS

### FERMETURE PARTIELLE DE LA NAVIGATION

---

Les conditions hydrologiques ne permettent plus de maintenir les cotes minimales d'exploitation réglementaires (1) sur le tronçon fluvial du canal du Mignon compris entre l'écluse de La Grève et l'écluse de Bazoin-Mignon.

**Ce tronçon est interdit à la navigation de plaisance (2) (3), et les écluses de La Grève et de Bazoin-Mignon sont fermées.**

*(1) Arrêté inter-préfectoral du 03 mars 2015 valant règlement particulier de police de la navigation.*

*(2) Les petites embarcations (barques traditionnelles, canoës, etc ..) ne sont pas concernées par cette mesure d'interdiction de naviguer. Toutefois le passage des écluses n'est pas autorisé (règle générale).*

*(3) Les bateaux de services publics (travaux, secours, ...) ne sont pas concernés par ces mesures.*

Merci de votre compréhension.

La Présidente,

  
